

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE TRAVAIL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 23 janvier 2023
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Pierre Morais	Conseiller
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
Est absente :	Joanne Doiron	Conseillère

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution: 2023-005-ST

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 3.2 « Article 68(1) j) Question de travail et d'emploi ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucun.

3. DOSSIERS À HUIS CLOS

3.1 Article 68(1) a) Question de renseignements dont le caractère confidentiel est protégé par la loi, Article 68(1) f) Question de renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local et Article 68(1) g) Question de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Résolution: 2023-006-ST

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément aux articles 68(1) a), 68(1) f) et 68(1) g) de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec les articles 68(1) a), 68(1) f) et 68(1) g) de la Loi sur la gouvernance locale.

3.2 Article 68(1) j) Question de travail et d'emploi.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) j) de la Loi sur la gouvernance locale.

Résolution: 2023-009-ST

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

4. POINTS DE DISCUSSION

4.1 Ancien champ de tir de Tracadie.

Pour information

Les membres du conseil sont informés que le ministère fédéral de la Défense nationale a demandé à ce que soit diffusé sur les médias sociaux de la municipalité un avis public sur la coupe d'arbres qui doit se faire prochainement dans l'ancien champ de tir de Tracadie.

Des membres du conseil s'opposent à cet avis, car il est mentionné dans ledit avis public que la coupe d'arbres est demandée par la province et en soutien à la sécurité liée aux UXO et que le ministère de la Défense nationale continuera l'enlèvement des arbres aux endroits indiqués par la province pour la récolte de bleuets potentielle future. Des membres du

conseil soulignent qu'une partie de la population est en désaccord avec de nouvelles bleuetières dans l'ancien champ de tir de Tracadie.

Des membres du conseil proposent que le conseil rencontre les trois groupes locaux d'intervenants impliqués dans ce dossier.

Résolution: 2023-010-ST

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de ne pas publier sur les médias sociaux l'avis du ministère fédéral de la Défense nationale sur la coupe d'arbres dans l'ancien champ de tir de Tracadie.

ADOPTÉE

5. AUTRES

- Aucun.

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Guy Basque propose que la réunion soit levée à 18h58 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal